



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 portant nomination, détachement et classement de Mme Annie VANHAECKE dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université d'Artois à compter du 1^{er} septembre 2016.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Annie VANHAECKE**, directrice générale des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université d'Artois, et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des conventions à caractère international.

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3 :

L'arrêté annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Fait à Arras, le 1^{er} décembre 2020

La directrice générale des services

Annie VANHAECKE

Le président de l'université d'Artois

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 02/12/2020

Publication sur l'intranet le : 02/12/2020

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 02/12/2020

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr